

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

ARTICLE 1 - Préambule :

Entre la Société SAS BLONDEL'ELEC, située 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France, SAS au capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AMIENS sous le numéro 987 693 280, SIRET 98769328000016, représentée par M. Donatien BLONDEL, agissant en tant que président, dûment habilité aux fins des présentes. La société peut être jointe par mail en cliquant sur le formulaire de contact accessible via la page d'accueil du site (www.blondelelec.com). Ci-après le « Vendeur » ou la « Société ». D'une part, et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société, Ci-après, le « Acheteur », ou le « Client » D'autre part, Il a été exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 2 - Objets & Dispositions générales :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de Produits proposés par le Vendeur. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de Produits, qu'elles soient effectuées et validées à travers la plateforme e-commerce du site internet www.blondelelec.com, ou par négociation directe avec la société SAS BLONDEL'ELEC, et sont partie intégrante du Contrat entre l'Acheteur et le Vendeur. Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les Conditions applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces Conditions sont consultables sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.blondelelec.com. La Société s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en mettant en place une case à cocher et un clic de validation. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

ARTICLE 3 – Informations précontractuelles :

L'Acheteur reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation. Sont transmises à l'Acheteur, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes : Les caractéristiques essentielles du bien ou du service ; Le prix du bien ou du service ; Tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels. Le Vendeur communique à l'Acheteur les informations suivantes : Son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ; Les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ; En cas de vente l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 et suivants du code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et s. du code civil.

ARTICLE 4 - Caractéristiques des biens & services offerts :

Les produits proposés dans le catalogue électronique et dont la vente à distance est régie par les présentes conditions générales de vente ont les caractéristiques essentielles suivantes (liste non exhaustive) : matériel et accessoires pour ENR (énergies renouvelables) de type panneaux solaires, électronique de puissance, accessoires de supervision, accumulateurs pour stockage électrique, etc... En toute hypothèse, les photos de présentation des produits proposés dans le catalogue électronique ne sont pas contractuelles, et ne peuvent engager la responsabilité du Vendeur à l'égard de l'Acheteur. Zone géographique de couverture de l'offre : l'offre visée aux présentes conditions générales de vente est limitée à la France métropolitaine et aux DOM-TOM, sauf dispositions particulières. Zone géographique de livraison : l'offre visée aux présentes conditions générales de vente est limitée à la même zone, sauf dispositions particulières. Disponibilité du bien ou du service : les produits présentés dans le catalogue électronique et

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France
+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A - n° de TVA : FR30837948959
Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères
Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

dont la vente à distance est régie par les présentes conditions générales de vente, sont disponibles sous un délai de fabrication spécifié sur le site, tant que le produit concerné apparaît sur le catalogue électronique.

ARTICLE 5 – Durée de l'offre :

Les offres de vente contenues dans le catalogue électronique, régies par les présentes conditions générales de vente, sont valables pour tout produit contenu dans ce catalogue, tant que celui-ci demeure en ligne ou jusqu'à épuisement du stock.

ARTICLE 6 – Barème de prix :

Le prix est indiqué pour chacun des produits figurant dans le catalogue électronique. Le prix s'entend toutes taxes comprises, hormis le coût TTC lié à la livraison, ce dernier variant selon le poids et l'adresse exacte qui sera communiquée à SAS BLONDEL'ELEC par le CLIENT lors de la validation de la commande. Le prix du matériel garanti à l'Acheteur est celui figurant sur le catalogue électronique ou sur devis, à la date de l'achat, lequel est matérialisé par l'acceptation de l'offre par l'Acheteur. Dans le cas d'exports hors France, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles dans certains cas, notamment dans le cas d'importation de batteries Nickel-Fer. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort du Vendeur. Ils seront à la charge de l'Acheteur et relèvent de sa responsabilité (déclarations, paiement aux autorités compétentes, etc.). Le Vendeur invite à ce titre l'Acheteur à se renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales correspondantes. La Société se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment pour l'avenir mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande, sous réserve de la disponibilité à cette date. Les frais de télécommunication nécessaires à l'accès aux sites Internet de la Société sont à la charge du Client. Le cas échéant également, les frais de livraison.

ARTICLE 7 – Réductions de prix :

Les réductions de prix et rabais peuvent uniquement prendre la forme de produits gratuits ou de livraison

gratuite à partir d'un certain seuil dont le montant est fixé de manière discrétionnaire au cas par cas par SAS BLONDEL'ELEC. La remise sera alors mentionnée sur la facture et le devis fournis au client le cas échéant.

ARTICLE 8- Acceptation de l'offre & conclusion du contrat :

L'acceptation de l'offre par l'Acheteur est concrétisée par la validation, dans le cadre du catalogue électronique, par un clic de validation, de la totalité des informations qui doivent être complétées par l'Acheteur : Nom, Prénom, Adresse de livraison, E-mail. La commande passée par l'Acheteur fait l'objet d'une confirmation écrite par courriel du Vendeur. Cette confirmation contient : désignation produit, quantité commandée, prix ainsi que les modalités de livraison. A cet effet, le Client devra suivre une série d'étapes spécifiques à chaque Produit offert par le Vendeur pour pouvoir réaliser sa commande. Toutefois, les étapes décrites ci-après sont systématiques :

- Information sur les caractéristiques essentielles du Produit
- Choix du Produit, le cas échéant de ses options et indication des données essentielles du Client (identification, adresse...)
- Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.
- Vérification des éléments de la commande et, le cas échéant, correction des erreurs.
- Suivi des instructions pour le paiement, et paiement des produits.
- Livraison des produits.

Le Client recevra alors confirmation par courrier électronique du paiement de la commande, ainsi qu'un accusé de réception de la commande la confirmant. Il recevra également un exemplaire .pdf des présentes conditions générales de vente jointe au devis. Pour les produits livrés, cette livraison se fera à l'adresse indiquée par le Client. Aux fins de bonne réalisation de la commande, et conformément à l'article 1366 du Code civil, le Client s'engage à fournir ses éléments d'identification vérifiables. Le Vendeur

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

se réserve la possibilité de refuser la commande, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime. Dans le cadre de l'acceptation de l'offre par l'Acheteur hors validation sur la plateforme de la boutique en ligne, un devis établi en bonne et due forme sera envoyé au client, ce dernier devant le signer et apposer la mention "bon pour accord", ainsi que "lu et approuvé" en pied des CGV. A défaut d'une signature des conditions générales de ventes, le règlement du devis entend lecture et acceptation sans réserve des présentes conditions générales de ventes.

ARTICLE 9 - Clause de réserve de propriété :

Les produits demeurent la propriété de la Société jusqu'au complet paiement du prix.

ARTICLE 10 - Paiement :

Concernant les batteries Nickel-Fer ou Zenaji Aeon, l'Acheteur a l'option d'acquitter par virement bancaire 80% d'acompte lors de la commande. Le différentiel sera réglé uniquement à l'expédition des batteries, le bon d'expédition (BOL) du prestataire logistique faisant foi. Concernant le reste du catalogue en ligne (panneaux solaires, électronique, platines accessoires), après validation de la commande ou du devis, le paiement se fait comptant par virement bancaire uniquement, sauf dispositions particulières mises en place avec le client.

ARTICLE 11 - Clause résolutoire :

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit par le Vendeur qui pourra demander en référé la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les sommes restantes dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigibles si le Vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

ARTICLE 12 – Droit de rétractation :

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai

de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 ». Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter du jour :

- De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestations de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4

- De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens.

Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétraction à compter de la conclusion du contrat. Le client sera remboursé après réception par SAS BLONDEL'ELEC du/des produit(s) retourné(s) du montant de la commande, les frais de retour restant à la charge du client. La société SAS BLONDEL'ELEC se tient à la disponibilité du client pour l'aider à estimer le montant des frais de retour de tout colis dont le poids est supérieur à 30 Kg. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés, les frais de retour restent à la charge du Client. Les retours des produits sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) de sorte qu'ils puissent être recommercialisés à l'état neuf. En cas de détérioration de l'emballage ou du produit, SAS BLONDEL'ELEC pourra en refuser le retour, le remplacement ou le remboursement, car le produit ne pourra plus être considéré comme neuf, au sens de la loi, et ne pourra plus être recommercialisé par SAS BLONDEL'ELEC en tant que tel. Dans le cas d'une dépréciation du produit résultant de manipulations inappropriées, le remboursement de la commande se fera avec une décote. Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation disponible sur le site internet www.blondelelec.com. Dans ce cas, un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué à l'Acheteur. Le droit de rétractation peut être exercé également par lettre recommandée avec accusé de réception, devant exprimer la volonté claire et sans ambiguïté de se rétracter.

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

ARTICLE 13 – Garanties :

Conformément à la loi (articles L. 217-3 à L. 217-14 du Code de la Consommation et articles 1641 à 1649 et 2232 du Code civil) la société SAS BLONDEL'ELEC assume deux garanties : de conformité et relative aux vices cachés des produits. SAS BLONDEL'ELEC rembourse l'Acheteur ou échange les produits apparemment défectueux ou ne correspondant pas à la commande effectuée. La demande de remboursement doit être adressée par email à : contact@blondelelec.com.

L'article L.217-5 prévoit que le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1. Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'UE et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2. Le cas échéant, il possède les qualités que le Vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

3. Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4. Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, et le manuel d'utilisation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5. Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6. Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le Vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage. Le bien est également conforme s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'Acheteur, porté à la connaissance du Vendeur et que ce dernier a accepté (article L. 217-4 du Code de

la consommation). Lorsque le client agit en garantie légale de conformité, il :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;

- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien.

Le Vendeur rappelle que :

- L'article 1641 du Code civil « le vendeur est tenu de la garantie à raison des vices cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

- L'article 1648, 1er alinéa du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux à compter de la découverte du vice » Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil. Le cas échéant, l'Acheteur peut présenter toute réclamation en contactant la société au moyen des coordonnées suivantes : contact@blondelelec.com ou par téléphone au 0033 (0)6 86 30 94 97.

ARTICLE 14 -Force Majeure :

L'exécution des obligations du Vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France

+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A -n° de TVA : FR30837948959

Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères

Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français :

le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

ARTICLE 15 – Droits de propriété intellectuelle :

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes, le contenu du site internet (documents techniques, dessins, photographies) ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive du Vendeur. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes Conditions. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 16 – Informations nominatives & confidentialité :

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL). L'utilisateur dispose (34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer par écrit auprès de SAS BLONDEL'ELEC ou par mail contact@blondelelec.com. Elles peuvent être conservées pendant une durée de 5 ans. Vos noms, adresse et adresse électronique ne seront pas mis à la disposition d'autre sociétés. SAS BLONDEL'ELEC s'engage à ne les utiliser qu'à un usage strictement interne.

ARTICLE 17 -Loi applicable :

Le présent contrat est soumis à l'application du droit français.

ARTICLE 18 - Règlement des litiges :

En cas de litige, l'Acheteur s'adressera par priorité au Vendeur afin de convenir d'une solution amiable. Tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable avec SAS BLONDEL'ELEC seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 19 - Retours produits & exercice de la garantie :

La société SAS BLONDEL'ELEC n'est pas le producteur ou fabricant des produits présentés, au sens de la loi n°98-389 du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux. Ainsi, les réparations et remplacement de produits sont assurés uniquement par leurs fabricants respectifs. La société SAS BLONDEL'ELEC ne peut aller à l'encontre de la décision d'un fabricant concernant l'état d'un produit ainsi que de son traitement SAV. Si un produit vous semble présenter un dysfonctionnement ou une anomalie, l'Acheteur doit avant toute chose adresser un courriel à contact@blondelelec.com en expliquant le plus précisément possible le dysfonctionnement constaté et la manière d'utiliser ou d'installer le produit (et en joignant si nécessaire un schéma et/ou des photos claires). SAS BLONDEL'ELEC indiquera par retour de courriel les contrôles et manipulations éventuelles à réaliser et joindra la fiche SAV, à remplir et à nous retourner si le dysfonctionnement persiste. À la suite de l'analyse des informations transmises dans la fiche SAV, SAS BLONDEL'ELEC indiquera à l'Acheteur un numéro de SAV, et si le produit doit être retourné directement au fabricant ou fournisseur. Les produits doivent être retournés complets (avec toutes les pièces et accessoires) et dans leur emballage d'origine. Le retour des marchandises s'effectue aux frais, risques et périls du client : les produits retournés à SAS BLONDEL'ELEC sans protection physique ou mal protégés et qui auraient été endommagés lors du transport, pourraient être refusés par SAS BLONDEL'ELEC. Au-delà du délai légal de rétractation de 14 jours, ce sont les conditions des garanties

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France
+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A - n° de TVA : FR30837948959
Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères
Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

légales et contractuelles qui s'appliquent. Tous les produits vendus sur ce site bénéficient de la garantie légale conformément au code de la consommation. En complément de cette garantie, certains produits bénéficient d'une garantie contractuelle (dite "Garantie constructeur") : la durée de sa garantie est indiquée sur chaque fiche de présentation du produit. Les conditions de garantie détaillées sont disponibles sur simple demande à contact@blondelelec.com. La condition préalable à toute prise en garantie est l'état du produit : toute tentative d'ouverture, de modification ou de réparation par l'Acheteur ou un tiers entraînera la nullité de la garantie et/ou un refus de réparation.

19.1 Frais de retours : Lors de la période de garantie légale de conformité (telle que définie par le code de la consommation), les frais de port sont à la charge de SAS BLONDEL'ELEC. Au-delà de cette période et en dehors des garanties légales, lorsque la garantie contractuelle du Vendeur s'applique, les frais de retour sont à la charge du client. SAS BLONDEL'ELEC se réserve en outre le droit de facturer les frais inhérents à un retour injustifié.

ARTICLE 20 - Champ de responsabilité :

SAS BLONDEL'ELEC, en tant que société de vente à distance sur catalogue spécialisé de matériel solaire et accessoires pour systèmes d'énergie renouvelable (électronique de conversion, accumulateurs, etc) n'a qu'une obligation de moyens et non de résultat. Ainsi, le CLIENT demeure seul juge du caractère approprié et adapté à ses besoins et à sa consommation des articles qu'il commande par le biais de la société SAS BLONDEL'ELEC. Il est entendu en outre que seul le CLIENT est à même de pouvoir mener un audit exhaustif de ses besoins énergétiques afin d'obtenir une estimation des plus précises lors du passage de sa commande. SAS BLONDEL'ELEC propose seulement un rôle d'accompagnement au conseil, et ne peut en aucune façon se substituer au client dans le calcul précis des profils de charge et de consommation de ce dernier. De ce fait, SAS BLONDEL'ELEC, dans sa vocation singulière et restreinte du conseil technique à l'achat, n'a pas vocation à se substituer à un BET (bureau d'étude technique) spécialisé en énergies renouvelables (PV ou autre). Par conséquent, la société SAS BLONDEL'ELEC ne saurait voir en aucune façon sa responsabilité civile et/ou pénale engagée pour une utilisation des articles et des solutions proposées non conforme à leur destination, et aux dommages et préjudices qui en découleraient, qu'ils

soient matériels ou immatériels. De surcroît, la responsabilité civile et/ou pénale de SAS BLONDEL'ELEC ne saurait être engagée en aucune façon pour tous les inconvénients, préjudices ou dommages corporels, matériels, ou immatériels consécutifs à une mise en œuvre ou une utilisation inappropriée du matériel fourni au client par SAS BLONDEL'ELEC. Il est entendu qu'une mise en œuvre et une utilisation appropriée devra respecter, à minima, les règles de l'art en matière d'installation électrique conformément aux prescriptions normatives du DTU et des règles UTE applicables en vigueur, ainsi que des bonnes pratiques et usages de systèmes de stockage d'énergie opérant dans des tensions dites TBTS, tout en étant exécutées par un professionnel dûment qualifié du secteur (Quali'PV, Quali'ENR) et validées par CONSUEL si applicable (exemple : système d'auto-consommation avec un sans stockage connectés au réseau EDF > 3KWC et/ou avec stockage batterie relevant de l'AFNOR XP C-15-712 3). Par ailleurs, le client est informé que tout système d'auto-consommation avec dispositif de stockage (ESS, « Energy Storage System ») comportant un point de connection au RPD doit théoriquement faire l'objet d'une convention CACSI, d'une visite Consuel avec dossier technique SC.144C-2 + schéma unifilaire. En outre, les protections électriques adéquates normées UTE c-15-712-2 applicables aux sites isolés doivent être impérativement mises en œuvre pour tout système de production d'énergie autonome relié au réseau avec une solution de stockage, quelle que soit sa puissance et sa nature (nickel-fer, lithium). A ce titre, SAS BLONDEL'ELEC propose des tableaux de protections des biens et des personnes AC/DC conformément aux normes susvisés applicables (UTE C-15-712-1/2/3) fabriqués par des tableautiers spécialisés en génie électrique pour des systèmes ENR. Les clients bénéficient des garanties accordées par les fabricants lorsqu'elles sont expressément indiquées sur les fiches produits présentes sur le site (voir le paragraphe Garanties). En outre, la mise en œuvre et l'installation du matériel par le client lui-même en auto construction et non par un professionnel n'ont pas d'effet sur les garanties constructeurs applicables, dans la mesure où les conditions d'utilisation et d'installations préconisées par le fabricant sont scrupuleusement respectées. Il incombe au client de déclarer son système solaire (en précisant expressément la présence de batteries et leur nature) à son assurance, dans le cadre de l'assurance habitation. Les prestations susmentionnées font l'objet d'une assurance de type

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France
+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A -n° de TVA : FR30837948959

Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères
Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Responsabilité Civile et d'Exploitation, sous le contrat 24015156328 chez April Partenaires. Aucune garantie décennale ou d'aucune autre sorte n'est offerte par SAS BLONDEL'ELEC.

ARTICLE 21 - Télédagnostic & suivi des systèmes à distance :

SAS BLONDEL'ELEC dans le cadre de sa politique de suivi clientèle, propose un SAV à distance illimité dans le temps, et un accompagnement pour chacun des systèmes solaires mis en service chez les clients. Pour ce faire, il est indispensable qu'un accès à l'ensemble de l'historique du système soit possible par SAS BLONDEL'ELEC, à des fins de diagnostic notamment. Par conséquent les clients sont tenus de conserver les données historiques ("logs systèmes") de leur système solaire, de deux manières :

- Soit en disposant d'une connection internet stable permettant la connection du système solaire sur les clouds respectifs des fabricants (Victron VRM, Studer XCOM Portal, SMA Sunny Portal) afin de permettre le téléchargement des données systèmes en temps réel sur les serveurs. Cette solution est à privilégier, car permettant une prise en main rapide, à distance par SAS BLONDEL'ELEC, et autorisant également la remontée d'alarmes en temps réel (en cas de problème sur le système, SAS BLONDEL'ELEC en est informé en même temps que le client).

- Soit en mettant en place un moyen de stockage hors-ligne des données systèmes, par le biais d'une clef USB / microSD. Cette méthode la s'applique aux systèmes Studer Innotec, Victron, et SMA. Si nécessaire, le client devra mettre à disposition les données stockées en suivant les indications de SAS BLONDEL'ELEC. Pour toute procédure de SAV, de télédagnostic, ou de suivi des performances et des variables systèmes (analyse productible PV, charge des batteries, etc...) il faudra à minima disposer de données trimestrielles ou semestrielles pour que SAS BLONDEL'ELEC puisse les exploiter et établir un diagnostic précis, ainsi qu'un accès au système en temps réel (via VRM Victron / Studer XCOM, etc ...).

ARTICLE 22 – Installation par le client et mise en service à distance :

Dans le cas où le Client décide d'exécuter par ses soins, et non pas par un prestataire qualifié (électricien), en partie ou en totalité la mise en œuvre des produits commandés à la Société (batteries, panneaux solaires, systèmes complets SUN. CONNECT etc), SAS BLONDEL'ELEC propose une assistance à distance, comprenant les prestations suivantes,

- Supervision et réglages à distance via la plateforme Studer ou Victron VRM,
- Assistance téléphonique et/ou visioconférence (Whatsapp, ZOOM, etc...),
- Prise en main à distance via Teamviewer (si nécessaire)

Il est indispensable que le Client soit doté de compétences en électricité et en lecture de schémas/manuels techniques afin de mener à bien son installation et de pouvoir communiquer les bonnes informations à distance à la Société. Par ailleurs, une connection internet stable est indispensable afin que la Société puisse procéder à la mise en service et aux réglages à distance (via Teamviewer et plateforme de monitoring VRM / Studer). Tous les autres travaux préatables et indispensables à la mise en service du système solaire, tels que (liste non exhaustive) : interventions/modifications sur TGBT, percements de murs, fixations dans murs porteurs, tranchées diverses, passage de câbles 230VAC, pose des panneaux solaires au sol, ou en ISB (toiture), montage de structures porteuses, etc... relèveront de la compétence et de la responsabilité d'un tiers engagé par le client ou exécutés par le client lui-même) et en endossant la responsabilité totale. Les prestations susmentionnées d'assistance à distance feront l'objet d'un devis dont le montant variera en fonction de la complexité du projet et du temps estimé nécessaire à la bonne exécution de la mise en service (ex : un système triphasé sera plus complexe à mettre en oeuvre qu'un simple site isolé). Cf Article 27.

ARTICLE 23 - Livraison :

Le produit commandé est livré par un transporteur spécialisé à l'adresse figurant sur la commande de l'Acheteur. Dans l'hypothèse où l'Acheteur est absent

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France
+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A -n° de TVA : FR30837948959

Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères
Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

lors de la livraison du produit commandé sur le catalogue électronique, il lui incombe de se rapprocher du transporteur pour organiser une nouvelle livraison ou aller retirer sa commande au dépôt. Un délai de livraison est indiqué sur le site. Ce délai n'est qu'indicatif, et le Vendeur en aucun cas ne peut être tenu pour responsable en cas de dépassement de ce délai. En cas de non-respect par le Vendeur du délai de livraison indiqué à l'Acheteur, l'Acheteur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le Vendeur d'effectuer la livraison, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le Contrat sera considéré comme résolu à la réception par le Vendeur de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, sauf si le Vendeur s'est exécuté entre temps. Dans ce cas, lorsque le contrat est résolu, le vendeur est tenu de rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé. Lorsque le Vendeur n'a pas remboursé les sommes versées par l'Acheteur, les sommes dues seront majorées conformément aux dispositions de l'article L.242-4 du code de la consommation. Le dépassement du délai indicatif de livraison pour des raisons de force majeure telles que des grèves ou d'intempéries empêchant les livraisons, ne peut donner lieu à aucune annulation de la commande, à aucune réduction du prix payé par l'Acheteur, et à aucun versement au titre de dommages-intérêts. Lors de la livraison d'un produit, l'Acheteur est tenu de s'assurer que le produit contenu dans le colis est en bon état en ouvrant le colis devant la personne effectuant la livraison. Si le produit ou les produits livrés présentent le moindre défaut il faut refuser cette livraison. Le client doit mentionner sur le récépissé de transport des réserves précises significatives et complètes décrivant la nature du sinistre, photos à l'appui, et le transporteur doit reprendre et repartir avec la marchandise incriminée. L'acceptation, même avec réserves, de la livraison d'un produit signifie que le produit est en état de marche et le particulier l'accepte comme tel. A la suite de quoi, aucune demande de remboursement ou d'échange ne pourra être acceptée par SAS BLONDEL'ELEC. Les réserves pour avarie doivent être confirmées par le destinataire par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours suivant la livraison (Art. L 133-3 du Code du commerce). Les mentions « sous réserve de déballage », « sous réserve de contrôle » sont irrecevables même si elles sont accompagnées d'un

courrier recommandé dans le délai imparti. Seules des réserves précises sont valables (avec photos à l'appui).

23.1 Livraison batteries Nickel-Fer / Zenaji Aeon :

Il est ici apporté des précisions concernant le cas particulier d'achat de batteries Nickel-Fer (provenance : RPC) et des batteries Zenaji Aeon (provenance : AUS) par l'intermédiaire de la société SAS BLONDEL'ELEC. Le Vendeur, dans le cadre de l'activité de vente à distance, a l'obligation de prendre en charge l'ensemble du processus logistique d'acheminement des batteries à partir de l'usine de production (hors EU), jusqu'en France, par un moyen adapté et diligent. Ainsi, le transport maritime de telles marchandises classifiées UN2795 Classe 8, fait l'objet d'une police d'assurance spécifique fournie par la compagnie d'assurance CPIC, ou toute autre compagnie d'assurance adéquate, et signée électroniquement par le Vendeur, garantissant ainsi la valeur marchande du bien importé pour le compte du client final. Il est convenu que le prix TTC d'un parc batterie Nickel-Fer, ou de batteries Zenaji Aeon, intègre l'ensemble des frais logistiques des prestataires logistiques opérant pour le compte de SAS BLONDEL'ELEC, ainsi que l'ensemble des taxes et droits de douanes spécifiques à la nature de la marchandise importée, et imposés par l'état français au moment de l'arrivée sur le sol français. Les taux de taxes et droits levés sont susceptibles d'être modifiés à tout moment en fonction de l'évolution de la législation. Elles se ventilent typiquement comme suit (liste non exhaustive) frais de transport maritime, frais à l'arrivée, frais de dossiers, intervention et formalités douane import, gestion informatique de douane, liquidation de douane (selon IMA), gestion et mouvements des crédits, transport à l'adresse finale du client, surcharge gasoil. Il est convenu que le délai moyen de la livraison d'un parc de batteries Nickel-Fer ou de batteries Zenaji Aeon est d'environ 3-4 mois (comprenant habituellement 2 mois de fabrication, et 1 mois de transport maritime), hors cas de force majeur décrits dans la police d'assurance souscrite pour le compte de SAS BLONDEL'ELEC lors de l'expédition de la marchandise. En cas d'évènement retardant la livraison, SAS BLONDEL'ELEC informera le plus rapidement possible le Vendeur de la nouvelle date de livraison conséquent. Il est entendu et accepté par l'Acheteur qu'en aucune façon la société SAS BLONDEL'ELEC pourra être tenue de verser quelconques dommages et intérêts qui seraient consécutifs à un retard de livraison, imputable au

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

transitaire maritime et/ou aux partenaires logistiques divers intervenant dans la chaîne logistique d'acheminement de la marchandise. Par ailleurs, le Vendeur s'engage à faire diligence et à mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour s'assurer du respect des délais impartis et du respect des bonnes procédures en matière d'importation de marchandises hors UEE, notamment en s'appuyant exclusivement sur des professionnels spécialisés en matière de fret maritime et de dédouanement.

ARTICLE 24 : Preuve :

En cas de litige, les parties acceptent de considérer le fax et le courriel comme un écrit original valant preuve parfaite et renoncent à contester ce moyen de preuve.

ARTICLE 25 : Maintenance & Sécurité :

Certains produits nécessitent pour garantir la sécurité des biens et des personnes une maintenance régulière selon les modalités figurant dans les normes et/ou notices qui leur sont applicables, que le Client déclare parfaitement connaître. Le non-respect par le Client du calendrier de maintenance préconisé exonère SAS BLONDEL'ELEC de toute responsabilité, notamment en cas d'accident. D'une manière générale, il est de la responsabilité exclusive du Client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des produits afin de s'assurer de leur conformité.

ARTICLE 26 : Simulations logicielles :

Afin de mener à bien l'évaluation des besoins énergétiques du client, ce dernier communique à la Société de la manière la plus exhaustive et précise possible son profil de charge, sa consommation en kWh / jour ou par an, ainsi qu'un listing des consommateurs qui seront alimentés par le système solaire. Sur la base de ces informations, la Société peut procéder à une simulation logicielle (PVSOL, Sunny Design, AutocalSol, etc..) dans le but d'avoir une aide au dimensionnement du système et de présenter au Client un rapport technique qui n'aura qu'une visée indicative, et ne peut en aucun cas présager des performances futures du système ou constituer une quelconque garantie de résultat. Ce rapport est remis au Client, et synthétise les variables technico-économiques du projet (gisement solaire, inclinaison optimale, type d'onduleur, taux de couverture solaire,

taux d'auto-consommation, nombre de jours d'autonomie, rentabilité, coût du kWh produit, calcul des sections de câble, etc...). Dans le cas où le Client n'est pas en mesure de communiquer à la Société des données suffisamment fiables ou précises, la Société pourra néanmoins procéder à un dimensionnement en se basant sur une valeur arbitraire (kWh consommés par 24h) qui aura été déterminée avec le Client, et qui reflètera au mieux la réalité. SAS BLONDEL'ELEC ne peut en aucun cas être tenue responsable concernant des simulations ne reflétant pas à posteriori les performances techniques et/ou économiques réelles du système du Client.

ARTICLE 27 : Facturation des forfaits "mises en service" :

SAS BLONDEL'ELEC fournit une assistance à la mise en service à distance pour ses clients dotés de systèmes ESS. A ce titre, une assistance téléphonique avec un technicien sera proposée, et fera l'objet d'un devis soumis au client pour son approbation préalable. Deux types de forfaits d'assistances à mise en service sont proposés par la Société : Forfait assistance à distance "projet standard" : 4h par téléphone ou visio, taux horaire de 80 € HT. Forfait d'assistance à distance "projet complexe" : 5h par téléphone ou visio, taux horaire de 150 € HT. Il est entendu qu'un projet complexe comportera l'une des spécificités suivantes

- Système triphasé
- Quantité de batteries > 8kwh (si lithium).
- Décalage horaire UTC +/- 3.

Toute modification ultérieure du système demandée par le client qui n'était pas prévue initialement dans le cadre du projet (exemple : rajout d'un deuxième onduleur, re paramétrage d'un système hybride en système site isolé, etc..) sera également facturable au taux horaire de 80 € par heure nécessaire de travail.

ARTICLE 28 : Médiation :

L'Acheteur peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France
+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A -n° de TVA : FR30837948959
Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères
Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Conditions générales d'exécution de marchés privés de travaux à destination des consommateurs

1. Objet et champ d'application :

Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. Le contrat est soumis au droit français. Les parties pourront rechercher une solution amiable aux différends qui pourraient apparaître pour l'exécution du contrat.

2. Durée de validité de l'offre

L'offre de l'entreprise a une durée de validité précisée au devis à compter de sa date de remise au client. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

3. Informations relatives au client

Vos coordonnées téléphoniques : en application des articles L.223-1 à 6 du code de la consommation, nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

4. Autorisations

Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention, dans un délai précisé au devis, des autorisations administratives ou de voisinage nécessaire à l'exécution du marché. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché.

5. Conditions d'exécution des travaux

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre.

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client.

Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.

6. Rétractation du client

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le client pourra exercer son droit de rétractation auprès de CGV une fois sa commande validée et jusqu'à quatorze (14) jours après la livraison du produit sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

7. Délai d'exécution

Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis. Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise en particulier.

8. Modifications du marché - Avenants

Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client.

9. Prix

Le prix du marché est fixé par le devis, modifié le cas échéant par avenants, et par l'application de la clause de variation de prix précisée ci-dessous.

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur au moment de l'offre. Toute variation intervenant sur les taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC. Le prix du marché peut être révisé par application de la formule de révision ci-après définie : Formule : $\text{Prix ancien} \times (\text{BT le plus récent} / \text{BT de signature}) = \text{Prix nouveau}$

L'indice BT de référence est celui : 131,2 (Juillet 2024)

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France

+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A - n° de TVA : FR30837948959

Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères

Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

10. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

11. Conditions de règlement

Le règlement des factures se fait selon les échéances de règlements précisés au devis (acompte, versement mi travaux etc.), selon les modalités suivantes :

-Chèque ou virement bancaire

Des acomptes plus importants pourront être demandé en cours de travaux suivant l'avancement de l'exécution des prestations ainsi que selon l'importance et la durée des travaux.

12. Réception des travaux

La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties, à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

13. Résiliation du contrat

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, (...) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

14. Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise ... (c'est-à-dire l'entreprise adhérente) et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise ... (c'est-à-dire l'entreprise adhérente, avec ses coordonnées postales et email). L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

15. Médiateur de la consommation

Conformément à la législation en vigueur et au Code de la consommation concernant le processus de médiation des litiges de la consommation, le client consommateur a le droit de recourir gratuitement au service de la médiation proposé par notre société. Le médiateur ainsi proposé est :

CM2C - 49 Rue de Ponthieu 75008 Paris -Tel 01 89 47 00 14

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté au tribunal de commerce de Amiens.

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France

+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A -n° de TVA : FR30837948959

Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères

Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Annexe faisant partie intégrante du contrat

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

DROIT DE RÉTRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Vous pouvez également remplir et transmettre le modèle de formulaire de rétractation ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté sur notre site internet, adresse du site internet : blondelelec.com

Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel). Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Nom de l'entreprise : SAS BLONDEL'ELEC

Adresse géographique : 12 rue saint antoine 80600 Beauquesne

Téléphone : 0686309497

Adresse électronique : contact@blondelelec.com

EFFETS DE LA RETRACTATION

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous en rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Si vous exercez votre droit de rétractation, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous, mais ce n'est pas obligatoire.

✂-----

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de (complété par le professionnel)

Nom de l'entreprise :

Adresse géographique :

Adresse électronique:

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous/

Commandé le (*)/ reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

.....

Date :

(*) Rayer la mention inutile

✂-----

ATTESTION RECEPTION

Je soussigné Mde/Mr.....reconnait avoir reçu ce jour formulaire de rétractation possible pour le devis de.....daté du.....de la société.....à mon intention.

Option : (cochez si refus du délais) Par ce choix, je renonce au délai de rétractation de 14 jours vue l'urgence de ma situation conforme

à l'article L 221-28 code de la consommation.

Je demande l'exécution des travaux avant la fin du délais de rétractation.

Date :

Signature :

✂-----

Siège social : 12 RUE SAINT ANTOINE, 80600 BEAUQUESNE, France

+33 (0) 6 86 30 94 97 – contact@blondelelec.com – www.blondelelec.com

SAS BLONDEL'ELEC – SIRET 98769328000016 – RCS Amiens – NAF 4321A - n° de TVA : FR30837948959

Assurance RC dont décennale n° 24015156328 - Siège Social April Partenaires 15 rue Jules Ferry BP 60307 - 35303 - Fougères

Travaux d'électricité générale, vente / installation / maintenance de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques

**Signature du devis
vaut acceptation
des conditions
générales de ventes**